



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT
MARCHÉ DE NOEL
RUE EMILE COMBRES
78/2024**

Mairie de MONTSOULT

**REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)**

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- **Vu** le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.1 ; R411.5 R411.8 R417.1 ; R417.9 à 11 ;
- **Vu** l'organisation du marché de Noël dans le gymnase du COSEC, rue Emile Combres ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement dans cette voie, pendant la durée de la manifestation, afin d'assurer le bon déroulement de celle-ci.
- **Considérant** la demande de la société de calèche SARL écuries de la chaussée – 77139 Puisieux – représenté par monsieur CASEZ pour l'installation d'une calèche.

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Le dimanche 01 décembre 2024 entre 8h00 et 17h00 ; il est autorisé de stationner sur le trottoir, côté pair, sur toute la longueur à partir de la gare jusqu'à l'impasse Emile Combres.

Art 2 : 4 places de stationnement seront réservées à la société de calèche ; SARL écuries de la chaussée – 77139 Puisieux – représenté par monsieur CASEZ

Art.3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art.4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du C.J.A., le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Art.5 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché sur les lieux de la manifestation.

Art.6 : M. le Maire de la commune de Montsoul, M. le Directeur Général Des Services, La Major cheffe de la Gendarmerie de Montsoul, le Chef de Poste de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Centre de Secours de Domont.

Fait à Montsoul, le 19 novembre 2024,

Le Maire,
Silvio BIELLO
Maire de Montsoul
Président du S.I.R.G.E.S
Vice-Président de la Communauté de Commune Carnelle-Pays-de-France

